



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF
Direction Commerciale Régionale

Par courrier
Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet
e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence
Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

S51802868138 17582 TF 449873



FLX17900337903421-07TPE01

SNC RUSCASSIE-JEAN-LUC
LE BOURG
RUSCASSIE
46210 GORSES

Facture du 28/06/2025
n° 10229741233



Montant Hors TVA	55,33 €
Montant TVA (payée sur les débits)	6,99 €
Facture TTC	62,32 €

Montant total à payer (TTC) 62,32 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 11,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 28/07/2025 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 27/07/2025

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 9293590012
Compte commercial : 1-ICAL-134

Informations du Gestionnaire de Facture
SIREN : 384889655

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 18kVA

Nom du client
SNC RUSCASSIE JEAN LUC

Lieu de consommation
Référence acheminement : 23430969601368
LE BOURG
46210 GORSES

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **62,32 €**
à partir du : **15/07/2025**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 12138854000 XX

SNC RUSCASSIE JEAN LUC

Détail de votre facture du 28/06/2025 n° 10229741233

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels

Option Base 18kVA

Réf. de votre contrat 1-9Y7-2015

Prix réglementés

Souscrit depuis le 09/10/1969

Données Point de Livraison

LE BOURG 46210 GORSES

Réf Acheminement Electricité : 23430969601368

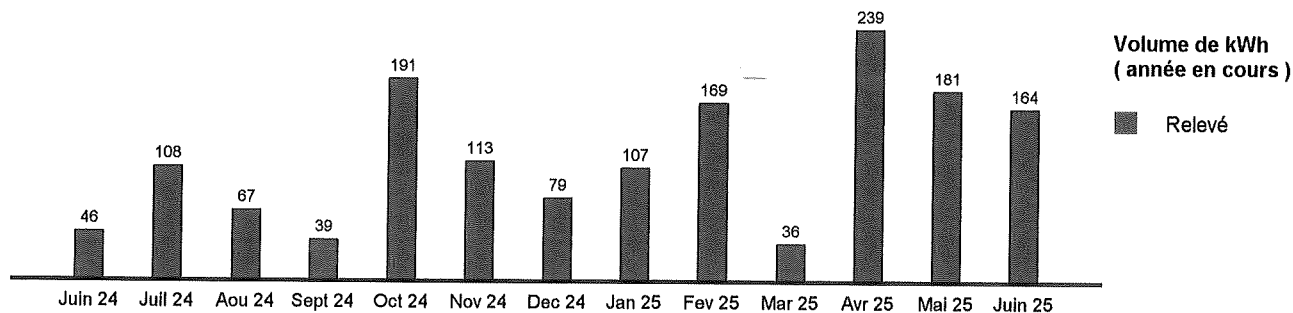


2 / 4

Document à conserver 10 ans



Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				45,82 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	24,14 €	Taux de TVA	
Abonnement	du 01/06/2025 au 30/06/2025	24,14 €/mois	24,14 €	5,50 %	
Consommation (HT)	Période	Conso 164 kWh	Prix unitaire HT	21,68 €	Taux de TVA
Electricité Période unique	du 27/05/2025 au 26/06/2025	164 kWh	13,220 c€/kWh	21,68 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 18,14 €, et la part variable est de 2,60 €

Services				0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	Taux de TVA
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				9,51 €	Hors TVA
Accise sur l'Électricité	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
	du 27/05/2025 au 26/06/2025	164 kWh	3,37000 c€/kWh	5,53 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 27/05/2025 au 27/06/2025	18,14	21,93 %	3,98 €	5,50 %
Total Hors TVA pour ce site				55,33 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette		6,99 €	
TVA à 5,50%		28,12 €		1,55 €	
TVA à 20,00%		27,21 €		5,44 €	
Total TTC pour ce site				62,32 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 906 Type de compteur : Compteur Linky

Coefficient de lecture : 100

Heures Creuses : 21H00-5H00

Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons

Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 18,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	4896 le 27/05/2025	5060 le 27/06/2025



Détail de votre facture du 28/06/2025 n° 10229741233

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
Base 18kVA
Réf. de votre contrat 1-9Y7-2015
Prix réglementés
Souscrit depuis le 09/10/1969

Données Point de Livraison

LE BOURG 46210 GORSES
Réf Acheminement Electricité : 23430969601368

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

L'accise sur l'électricité augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur <https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>.

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2025. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par Internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 1,5% éolien, 2,1% solaire, 0,9% Biomasse), 8,1% gaz, 0,2% charbon, 0,5% pétrole, 0,03% autres fossiles.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

89,4% hydraulique : 86,8% France, 2,6% hors France (Espagne, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie),

8,1% éolien : 4,7% France (dont 0,7% enchères) et 3,4% hors France (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Suède, Portugal),

1,6% biomasse : 0,8% France dont (0,8% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Danemark, Finlande, Pays-Bas),

0,9% solaire : 0,1% France (dont 0,1% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Espagne, Italie, République Tchèque).

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,2% hydraulique, 23,8% éolien dont 12,3% enchères, 5,4% solaire dont 5,3% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2023 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr